



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-263502221-20250410-CCAS\_2025\_15-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
15

Séance du 8 avril 2025

Objet	
Budget principal du CCAS	
-----	
Approbation	
du budget primitif 2025	
-----	
<b>Nombre des membres du Conseil</b>	
En exercice	12
Remplacement en cours	1
Présents	10
Votants	11
<b>Vote</b>	
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme Denigot

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**  
-----  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ADOpte le budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 530 000,00 €
- Section d'investissement : 91 000,00 €

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

